

Pays bellegardien : quelle sécurité sur les plans d'eau pour éviter les drames ?



Sombre mardi 11 août. Ce jour, dans l'Ain, les services de secours ont dû faire face à deux noyades. Pour éviter de tels accidents, voyons ce qui est mis en place sur nos plans d'eau en cette période estivale.

La première noyade a arraché la vie à un enfant de 8 ans. C'est la piscine municipale de Champdor-Corcelles, à quelque 40 kilomètres du pays bellegardien, qui fut le théâtre de cette tragique issue. Le second accident est arrivé à l'espace aquatique de Saint-Maurice-de-Beynost (à près de 100km de Valserhône, à l'extrême ouest de l'Ain), où une enfant de trois ans a été sauvée de justesse.

Quelle situation à côté de chez nous ?

Sur les bords de nos plans d'eau, pourtant, les maîtres-nageurs redoublent de vigilance.

Au lac Genin, pendant l'été, deux éducateurs sportifs de la piscine d'Oyonnax surveillent la baignade, de 10h à 12h puis de 13h à 18h. L'un d'eux, Christophe, se veut rassurant : « *C'est la troisième année que je surveille le lac et de mémoire, il n'y a pas eu de noyade* ». Au quotidien, les équipes, en plus d'avoir les yeux rivés sur les vacanciers, surtout les plus jeunes, interviennent sur ce qu'elles appellent de la « *bobologie* » : piqûres de guêpes, premiers soins, coupures... Libre à qui veut de nager n'importe où dans ces huit hectares d'eau. Mais seule une zone de baignade d'une trentaine de mètres sur 10 à 15m de large et 1m50 de profondeur (terrain variable, le lac va jusqu'à 19m de profondeur par ailleurs) est surveillée. Christophe précise : « *Au-delà de la zone de baignade, on interviendra s'il y a besoin, mais ce n'est pas la priorité.* » Ce mode de fonctionnement par zones se retrouve ailleurs, comme à Anglefort.

Un coup de sifflet et tout rentre dans l'ordre !

Dans la commune aindinoise, le plan d'eau fête ses deux ans. Ici, la municipalité embauche trois maîtres-nageurs. Deux occupent le terrain chaque jour, à l'exception des dimanches à forte affluence et des jours fériés, où le trio fonctionne à plein régime. Sur une journée «normale», Anglefort voit passer entre 150 et 200 baigneurs. Ici la baignade n'est pas surveillée entre 12h et 16h afin de dissuader les gens de s'exposer au soleil sous ces chaleurs. « *Mais on est quand même dans le poste de secours et en cas de problème, on est là* », précisent Belhadj et Sophie. Dans le poste de secours, deux salles. Une avec du matériel, de quoi manger et se rafraîchir. L'autre avec un siège comme chez le docteur ! Sortis, devant l'entrée du poste de secours, on retrouve la paire de jumelles, le porte-voix, le sifflet ou encore les plans durs, sortes de brancards utilisés en cas de chute.

Petites bêtes et méchantes algues

Du côté du Poizat-Lalleyriat, où jusqu'à 120 baigneurs peuvent se rassembler, la mairie a fait appel au service de trois maîtres-nageurs. Issus de l'association de secourisme ALMNS, ils surveillent, de 13h à 19h, la zone de baignade de 30 mètres par 60 et son 1m40-60 de profondeur. L'œil vigilant, Marion, chargée de veiller à la sécurité de tous, indique : « *Il y a peu de risques de couler. Moi j'ai pied partout, un enfant de 14 ans aussi. Les plus petits ont pied sur environ les sept premiers mètres de long* ». Que chacun touche du bois, pour l'instant, comme sur les autres plans d'eaux, pas de noyade cette année. Seulement des égratignures et les inévitables piqures de guêpes.

Plus d'infos

– L'organisation de la base aquatique de Seyssel n'a pas pu répondre à nos sollicitations dans les délais, compte tenu du travail et de l'afflux touristique en ce moment.

– Selon la préfecture de l'Ain, chaque année en France, environ 1 000 décès par noyade sont à déplorer. Il s'agit de la première cause de mortalité par accident de la vie courante chez les moins de 25 ans. À ce jour, dans notre département, depuis le début de l'année, 19 cas de noyades ont été signalés et ont nécessité l'intervention des secours, dont onze depuis le début du mois de juillet. Parmi ces cas, six ont été mortels, notamment pour de jeunes enfants.

En cas de noyade mortelle, que font police et justice ?

A la suite du décès survenu dans le bassin de Champdor-Corcelles, une enquête a été ouverte et une autopsie ordonnée par le parquet. Comme l'explique Maître Hadrien Muller, l'enquête de police doit déterminer la cause de l'accident. Elle va notamment se pencher sur la surveillance effectuée par le maître nageur : a-t-il agi trop lentement ? Aurait-il pu faire en sorte que l'accident soit évité ? La police s'intéressera aussi à une potentielle responsabilité du site lui-même.

Le procureur de la République peut ensuite appeler un procès en correctionnelle. La justice doit alors déterminer s'il y a eu une faute pénale, comme l'absence totale de surveillance, ou la responsabilité d'un enfant qui aurait poussé et entraîné la noyade d'un autre. « *C'est*

plus facile de démontrer une faute administrative comme la négligence, s'il y a une faute grave », estime Maître Hadrien Muller.

Tribunal correctionnel et administratif

Une autre procédure peut être engagée en parallèle. En effet les parents de la victime, ou les « ayant droit », peuvent demander une indemnisation à la commune et, si celle-ci refuse, lui intenter un procès devant un tribunal administratif. Ce sera alors aux ayant droit de prouver qu'une faute a été commise par la commune responsable du lieu de baignade. « *En général, ça va être une faute dans le fonctionnement du service public, comme un maître nageur qui n'était pas en mesure de surveiller la piscine* », précise l'avocat. Si la responsabilité de la commune est prouvée, chacun des deux parents pourra être indemnisé pour préjudice moral à hauteur de 20 ou 30 000 € ainsi que pour les frais engagés.